



Nombre membres afférents au Conseil Municipal : 12

Date de la convocation : 10 avril 2017

Membres présents : Etienne DEDIEU, Laetitia DEDIEU, Jean THUILIER, Marie-Christine DESCOUENS, Pierrette LAPEYRE, Armino SARAIVA DA SILVA, Donovan ZANCOPE, Jean-Claude SOUM, Jean LAJOURNADE

Absents excusés : Christiane ODON (procuration à Jean-Claude SOUM), Thérèse BOUIN, Valérie ESPIN (procuration à Laetitia DEDIEU)

Secrétaire de séance : Marie-Christine DESCOUENS

. Délibération : Vote des taux des taxes locales 2017

Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution des taxes locales (Taxe d'Habitation, Foncier Bâti, Foncier non Bâti et CFE) afin d'élaborer le Budget Primitif 2017.

Il a rappelé les taux votés en 2016 :

. Taxe d'Habitation :	20.21 %
. Taxe Foncier Bâti :	29.33 %
. Taxe Foncier non Bâti :	78.19 %
. CFE :	33.01 %

Il a été proposé au Conseil Municipal d'appliquer une baisse des taux de 10 % pour l'exercice 2017.

Le Conseil, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, a approuvé cette diminution. Les taux appliqués en 2017 seront donc les suivants :

. Taxe d'Habitation :	18.19 %
. Taxe Foncier Bâti :	26.40 %
. Taxe Foncier non Bâti :	70.38 %
. CFE :	29.71 %

VOTE	
POUR	10/11
CONTRE	1/11

. Délibération : Budget Primitif 2017

Section Fonctionnement : 1 901 228.00 €

Section Investissement : 849 272.21 €

VOTE	
POUR	10/11
CONTRE	1/11

. Délibération : Prix de vente des terrains sis au Marsan

Il a été proposé au Conseil Municipal de vendre des terrains constructibles, sis au Marsan au prix de 35 euros le m².

Le Conseil, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents a décidé de fixer le prix de vente à 35 euros le m² et autorise Monsieur le Maire ou Monsieur Jean THUILIER, Maire Adjoint, chargé des Travaux, à signer tous les documents y compris les actes notariés se rapportant à ces ventes.

VOTE	
POUR	10/11
CONTRE	1/11